



CONDITIONS FINANCIÈRES 2024/2025

	CONTRIBUTION FAMILLE	RESTAURATION	INTERNAT + P-Déj
BTS FED 2 ^{ème} année	1900 € /an	8 € /repas (midi ou soir)	2000.00 € /an (Petit Déj. + hébergement)

A l'inscription un acompte de 650 € est demandé, il sera non restitué en cas de démission.

1/ Repas :

Le prix du repas occasionnel est de **8 € /repas**.

Le paiement se fait au moyen de la carte scolaire.

La carte doit être créditée au préalable par la famille.

En cas de crédit épuisé, une facture sera établie en fin de période.

Vous pouvez consulter le solde de votre carte scolaire sur le porte-monnaie Self dans l'espace Ecole directe.

2 / Contribution Famille :

Tout mois commencé est dû en entier. La proratisation n'est pas possible.

3/ Internat :

Le forfait tient compte de l'organisation de l'année scolaire. (Pont, journées pédagogiques)

En cas d'arrêt de scolarité, un avoir égal au prorata de l'occupation de la chambre sera établi.

4/ Cotisation A.P.E.L (Association des Parents d'Elèves) :

Cotisation facultative de 23 € /an.

Un bulletin d'adhésion vous sera transmis avec les documents de rentrée.

Il est inutile de joindre le règlement car cette cotisation apparaîtra sur la facture si vous souhaitez y adhérer.